

# COMMUNE DE STEINBOURG

Nombre des conseillers élus : 19

Conseillers en fonction : 19

Conseillers présents et représentés : 19

Date de la convocation : 22 octobre 2024

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2024 – 20H

Sous la présidence de Madame Viviane KERN, Maire, étaient présents :

MM. Céline TIOUTIOU, Laurent HAHN, Sandra POISSON, Cédric ROSIN, adjoints au Maire,  
MM. Manuel DERMIGNY, Christine MULLER, Bernard ANDRES-KUHN, Brice HUGELE, Fabrice ADAM,  
Catherine SCHNEIDER, Maria-Paola HUBER, Annick HOLLNER, Pierre CONRAD, Monique MOMMER, Marc  
KIM, Sabine COUTURIER, Christian SELLINI.

Absente excusée :

Madame Yolande BECKER qui a donné procuration de vote à Madame Christine MULLER.

Secrétaire de séance : Madame Sabine COUTURIER est désignée secrétaire de séance.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

### ORDRE DU JOUR

#### I. Fonctionnement de l'assemblée

- A. Désignation du secrétaire de séance,
- B. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2024,

#### II. Urbanisme

- A. Droit de préemption urbain,

#### III. Patrimoine

- A. Achat de parcelles,
- B. Convention Communauté de Communes du Pays de Saverne – locaux périscolaires,
- C. Convention occupation terrain kiosque à pizza,

#### IV. Fonction publique

- A. Régime indemnitaire RIFSEEP,

#### V. Finances locales

- A. Décision modificative de crédits,
- B. Subventions,
- C. Demande DETR – travaux bâtiment périscolaire,

#### VI. Intercommunalité

- A. Motion arrêt TGV gare de Saverne,

#### VII. Divers et informations diverses

#### I - FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

##### A. Secrétaire de séance

Madame Sabine COUTURIER est désignée secrétaire de séance.

##### B. Approbation du compte-rendu de la dernière séance

Les membres présents reconnaissent avoir eu une copie intégrale du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2024 et l'approuvent à 18 voix pour et 2 abstentions.

# COMMUNE DE STEINBOURG

---

## II – URBANISME

### A. Droit de préemption urbain

- Déclaration d'intention d'aliéner reçue le 14 octobre 2024

Vente d'un terrain avec immeuble– rue du Château d'Eau – 8,78 ares - zonage UB au PLU.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote unanime décide de ne pas intervenir pour ces ventes.

## III – PATRIMOINE

### A. Achat de parcelles

- Madame Marie-Rose GEBUS, domiciliée à STEINBOURG, 2 rue de la Zorn a proposé à la commune la vente de deux parcelles situées le long du sentier Weckmann. Les membres de la commission finances proposent cette acquisition.

Après discussion, le Conseil Municipal, par vote de 18 voix pour et 1 contre, décide l'acquisition des parcelles à Madame Marie-Rose GEBUS et à ses enfants MM. Thierry et Sébastien GEBUS :

- section 37 – n° 64 – surface : 8,38 ares
- section 37 – n° 66 – surface : 12,81 ares

Au prix de 48 € l'are, soit 1 017,12 €.

Les frais de transcription seront à la charge de la commune.

- Madame Danièle BOSCH, domiciliée à Steinbourg, 17 rue du Presbytère a proposé à la commune la vente d'une parcelle, lieu-dit Brueckelfeld située à côté d'une parcelle communale. Les membres de la commission finances proposent cette acquisition.

Après discussion, le Conseil Municipal, par vote de 18 voix pour et 1 contre, décide l'acquisition de la parcelle à Madame Danièle BOSCH et à Madame Marie Madeleine BOSCH (propriété en indivision).

- section 42 n° 101 – surface : 10,40 ares

Au prix de 48 € l'are, soit 499,20 €.

Les frais de transcription seront à la charge de la commune.

*M. Marc KIM pense qu'il n'y a pas d'intérêt à acquérir ces parcelles.*

*Madame Viviane KERN lui répond que c'est judicieux d'acquérir ce type de parcelles, comme réserve foncière et pour garder des parcelles boisées pour les générations futures. Madame Céline TIOU TIOU précise que ces parcelles peuvent également faire l'objet de mesures compensatoires.*

### B. Convention Communauté de Communes du Pays de Saverne – locaux périscolaires

La Communauté de Communes du Pays de Saverne souhaite harmoniser les conventions d'occupation des locaux pour les activités périscolaires avec les communes concernées. La convention proposée initialement n'était pas adaptée avec la situation à Steinbourg. Dans d'autres communes les locaux sont mutualisés avec d'autres activités et le taux d'occupation est relativement réduit. A Steinbourg, les locaux pour le matin et le soir sont entièrement dédiés au périscolaire ; les locaux pour la cantine à midi sont quelquefois occupés par des associations locales ou pour des besoins communaux. Après plusieurs réunions et échanges, un accord a été trouvé pour la conclusion de deux conventions : l'une pour les charges de fonctionnement (convention tripartite avec l'ALEF gestionnaire des lieux) et une autre pour les charges d'investissement.

Le Conseil Municipal, après discussion et vote unanime, approuve la conclusion des conventions avec les modalités suivantes, prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

- Convention pour charges de fonctionnement :

Locaux : salles de jeux, bureau, rangement, salle de restauration, cuisine, cour de l'école, préau

Prise en charge :

Locaux bât. Périscolaire

Eau : 100 %

Electricité : 75 %

Chauffage : 100 %

Cuisine/salle de restauration :

Eau : 75 %

Electricité : 75 %

Chauffage : 75 %

# COMMUNE DE STEINBOURG

---

- Convention pour charges d'investissement :

Locaux : salles de jeux, bureau, rangement, salle de restauration, cuisine, cour de l'école, préau

Prise en charge :

- Electroménager (lave-vaisselle, réfrigérateur, micro-ondes,...) : 100 %
- Mobilier (tables, chaises) : 100 %
- Travaux d'investissement : le taux de participation sera négocié au cas par cas en fonction des travaux prévus.

Madame le Maire est autorisée à signer les documents nécessaires.

C. Convention d'occupation terrain kiosque à pizza

La société qui gère le fonctionnement du kiosque à pizzas, installé sur le domaine public route de Saverne, vient de changer de nom. La société E-GOP sollicite le transfert de la convention à son nom, aux mêmes conditions.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote unanime,

- accepte la conclusion d'une nouvelle convention avec la société E-GOP,
- maintient le montant de la redevance à 150 € / mois + 90 € / mois pour les charges,
- fixe la durée de la convention à établir à 1 an, à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2024, avec possibilité de tacite reconduction
- autorise Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à la conclusion de cette convention.

*Madame Céline TIOU TIOU précise que le fonctionnement du kiosque à Steinbourg n'est pas rentable.*

*Une campagne de publicité et de communication va être entreprise prochainement.*

## IV – FONCTION PUBLIQUE

A. Régime indemnitaire RIFSEEP

Madame le Maire informe l'assemblée que le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) a été mis en place le 13 décembre 2023 ET modifié le 5/04/2024. Il se compose de deux parts : une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) et un complément indemnitaire annuel (CIA) tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

Une réflexion visant à refondre le régime indemnitaire des agents et modifier le RIFSEEP a été engagée, afin de remplir les objectifs suivants :

- Prendre en compte la place de chacun dans l'organigramme de la collectivité et reconnaître les spécificités de certains postes ;
- Valoriser l'expérience professionnelle ;
- Prendre en compte le niveau de responsabilité des différents postes en fonction des trois critères d'encadrement, d'expertise et de sujétions ;
- Renforcer l'attractivité de la collectivité ;

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles explicitement cumulables. La présente délibération abroge et remplace la délibération du 05/4/2024.

### **BENEFICIAIRES**

Le RIFSEEP pourra être versé aux fonctionnaires stagiaires et titulaires des cadres d'emplois suivants : Attachés / Adjoints administratifs / Agents de maîtrise / Adjoints techniques / ATSEM.

Le RIFSEEP pourra être versé aux agents contractuels de droit public.

Les agents de droit privé ne sont pas concernés par le régime indemnitaire.

### **L'INDEMNITE DE FONCTIONS, SUJETIONS ET EXPERTISE (IFSE) : PART FONCTIONNELLE**

La part fonctionnelle de la prime sera versée mensuellement sur la base du montant annuel individuel attribué.

# COMMUNE DE STEINBOURG

---

Ce montant fait l'objet d'un réexamen :

- en cas de changement de fonctions ou d'emploi ;
- en cas de changement de grade ou de cadre d'emplois à la suite d'une promotion ;
- au moins tous les quatre ans en fonction de l'expérience professionnelle acquise par l'agent.

Les montants de base sont établis pour un agent exerçant à temps complet. Ils sont réduits au prorata de la durée effective du travail pour les agents exerçant à temps partiel ou occupés sur un emploi à temps non complet.

L'attribution individuelle sera décidée par l'autorité territoriale selon les modalités critères définis ci-dessous et fera l'objet d'un arrêté.

L'IFSE est exclusive de toutes autres indemnités liées aux fonctions, à l'exception des primes et indemnités légalement cumulables.

## **Modulation selon l'absentéisme :**

L'IFSE sera maintenue intégralement en cas de congé de maternité, de paternité, pour adoption.

L'IFSE sera suspendue en cas de congé de longue maladie, de longue durée, de grave maladie.

L'IFSE suivra le sort du traitement en cas de congé de maladie ordinaire, pour accident de service, pour maladie professionnelle.

Le calcul tient compte du délai de carence par congé de maladie ordinaire.

### a) Le rattachement à un groupe de fonctions

La part fonctionnelle peut varier selon le niveau de responsabilités, le niveau d'expertise et les sujétions auxquelles les agents sont confrontés dans l'exercice de leurs missions.

Le montant individuel dépend du rattachement de l'emploi occupé par un agent à l'un des groupes de fonctions définis ci-dessous.

Chaque cadre d'emplois est réparti en groupes de fonctions à partir de critères professionnels tenant compte :

- Des fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception, notamment au regard du :
  - Niveau hiérarchique
    - o Nombre de collaborateurs encadrés (directement ou indirectement)
    - o Type de collaborateurs encadrés
    - o Niveau d'encadrement ou de coordination
    - o Niveau de responsabilité liées aux missions (humaine, financière, juridique, politique)
    - o Délégation de signature
  - De la technicité, de l'expertise ou de la qualification nécessaire à l'exercice des fonctions :
    - o Connaissance requise
    - o Technicité / Niveau de difficulté
    - o Diplôme
    - o Certification
    - o Autonomie
    - o Influence / motivation d'autrui
    - o Rareté de l'expertise
- Des sujétions particulières ou du degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel :
  - o Relations externes / internes (typologie des interlocuteurs)
  - o Impact sur l'image de la collectivité
  - o Risque d'agression physique
  - o Risque d'agression verbale
  - o Exposition aux risques de contagion(s)
  - o Risque de blessure
  - o Variabilité des horaires
  - o Horaires décalés
  - o Contraintes météorologiques

## COMMUNE DE STEINBOURG

- Travail posté
- Liberté de pose des congés
- Obligation d'assister aux instances
- Engagement de la responsabilité financière
- Engagement de la responsabilité juridique
- Actualisation des connaissances

Le Maire propose de fixer les groupes et les montants de référence pour les cadres d'emplois suivants :

GROUPES	Cadres d'emplois concernés	Fonctions	Montants maximums annuels IFSE
A1	✚ Attaché	✚ Secrétaire de mairie	✚ 8 520 €
C1	✚ Adjoint administratif	✚ Agent de gestion administrative	✚ 2 520 €
C1	✚ Adjoint administratif	✚ Agent d'accueil	✚ 2 520 €
C1	✚ Adjoint administratif	✚ Agent animation bibliothèque	✚ 2 520 €
C1	✚ Agent de maîtrise	✚ Agent espaces verts	✚ 2 520 €
C1	✚ Adjoint technique	✚ Agent espaces verts	✚ 2 520 €
C1	✚ Adjoint technique	✚ Agent polyvalent du bâtiment	✚ 2 520 €
C2	✚ Adjoint technique	✚ Agent d'entretien	✚ 2 400 €
C1	✚ Adjoint technique	✚ Agent d'entretien / agent espaces verts	✚ 2 520 €
C2	✚ ATSEM	✚ ATSEM	✚ 2 400 €
C2	✚ ATSEM	✚ ATSEM / agent d'entretien	✚ 2 400 €

### b) L'expérience professionnelle

Le montant de l'IFSE pourra être modulé en fonction de l'expérience professionnelle. Il est proposé de retenir les critères de modulation suivants :

- Expérience dans le domaine d'activité ;
- Expérience dans d'autres domaines ;
- Connaissance de l'environnement ;
- Capacité à exploiter les acquis de l'expérience ;
- Capacité à mobiliser les acquis de formations suivies ;
- Capacité à exercer les activités de la fonction.

## COMMUNE DE STEINBOURG

GROUPES	Cadres d'emplois concernés	Fonctions	Plafond Fonction (85% de l'IFSE)	Plafond Expertise (15% de l'IFSE)
A1	✚ Attaché	✚ Secrétaire de mairie	✚ 7 242 €	✚ 1 278 €
C1	✚ Adjoint administratif	✚ Agent de gestion administrative	✚ 2 142 €	✚ 378 €
C1	✚ Adjoint administratif	✚ Agent d'accueil	✚ 2 142 €	✚ 378 €
C1	✚ Adjoint administratif	✚ Agent animation bibliothèque	✚ 2 142 €	✚ 378 €
C1	✚ Agent de maîtrise	✚ Agent espaces verts	✚ 2 142 €	✚ 378 €
C1	✚ Adjoint technique	✚ Agent espaces verts	✚ 2 142 €	✚ 378 €
C1	✚ Adjoint technique	✚ Agent polyvalent du bâtiment	✚ 2 142 €	✚ 378 €
C2	✚ Adjoint technique	✚ Agent d'entretien	✚ 2 040 €	✚ 360 €
C1	✚ Adjoint technique	✚ Agent d'entretien / agent espaces verts	✚ 2 142 €	✚ 378 €
C2	✚ ATSEM	✚ ATSEM	✚ 2 040 €	✚ 360 €
C2	✚ ATSEM	✚ ATSEM / agent d'entretien	✚ 2 040 €	✚ 360 €

Les montants indiqués constituent des plafonds maximums et font référence à une cotation fonction de 150 points (cf. Annexe 1) et à une cotation expertise individuelle de 70 points (cf. Annexe 2).

### **LE COMPLÉMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (CIA) : PART LIÉE A L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL ET A LA MANIÈRE DE SERVIR**

Il est proposé d'attribuer individuellement chaque année un complément indemnitaire aux agents en fonction de l'engagement professionnel et sa manière de servir.

La part liée à la manière de servir sera versée mensuellement.

Les montants de base sont établis pour un agent exerçant à temps complet. Ils sont réduits au prorata de la durée effective du travail pour les agents exerçant à temps partiel ou occupés sur un emploi à temps non complet.

L'attribution individuelle sera décidée par l'autorité territoriale selon les modalités critères définis ci-dessous et fera l'objet d'un arrêté.

Le CIA est exclusif de toutes autres indemnités liées à la manière de servir.

#### **Modulation selon l'absentéisme :**

Le CIA sera maintenu intégralement en cas de congé de maternité, de paternité, pour adoption.

Le CIA suivra le sort du traitement en cas de congé de longue maladie, de longue durée, de grave maladie, pour accident de service, pour maladie professionnelle.

En revanche, le CIA sera suspendu à raison d'1/30<sup>ème</sup> à partir du 61<sup>ème</sup> jour en cas de congé de maladie ordinaire.

Le calcul s'opère sur une année civile.

## COMMUNE DE STEINBOURG

Le CIA sera déterminé en tenant compte des critères suivants :

- Résultats professionnels obtenus par l'agent et réalisation des objectifs ;
- Compétences professionnelles et techniques ;
- Qualités relationnelles ;
- Capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

Vu la détermination des groupes relatifs au versement de l'IFSE, les plafonds annuels du complément indemnitaire sont fixés comme suit :

GROUPES	Cadres d'emplois concernés	Fonctions	Montants maximums annuels complément indemnitaire
A1	✚ Attaché	✚ Secrétaire de mairie	✚ 34 080 €
C1	✚ Adjoint administratif	✚ Agent de gestion administrative	✚ 10 080 €
C1	✚ Adjoint administratif	✚ Agent d'accueil	✚ 10 080 €
C1	✚ Adjoint administratif	✚ Agent animation bibliothèque	✚ 10 080 €
C1	✚ Agent de maîtrise	✚ Agent espaces verts	✚ 10 080 €
C1	✚ Adjoint technique	✚ Agent espaces verts	✚ 10 080 €
C1	✚ Adjoint technique	✚ Agent polyvalent du bâtiment	✚ 10 080 €
C2	✚ Adjoint technique	✚ Agent d'entretien	✚ 9 600 €
C1	✚ Adjoint technique	✚ Agent d'entretien / agent espaces verts	✚ 10 080 €
C2	✚ ATSEM	✚ ATSEM	✚ 9 600 €
C2	✚ ATSEM	✚ ATSEM / agent d'entretien	✚ 9 600 €

Les montants individuels sont attribués par l'autorité territoriale, dans le respect des fourchettes d'attribution présentées en Annexe 3. La part de la prime n'est pas corrélée à une valeur de point.

Le Conseil Municipal, après discussion et vote par 18 voix pour et 1 abstention :

### VU

- le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L712-1 et -2, L714-1, L714-4 et suivants,
- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984,
- le décret modifié n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) dans la fonction publique d'Etat,
- le décret n°2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale
- l'arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat),
- l'arrêté du 20 mai 2014 pris pour l'application aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat
- l'arrêté du 28 avril 2015 pris pour l'application aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat



# COMMUNE DE STEINBOURG

---

## B. Subventions

### • Amicale des Donneurs de Sang

L'association a organisé l'animation lors de la journée de la fête des aînés du 6 octobre 2024  
Les membres décident, par vote de 18 voix pour et 1 abstention de verser la somme de 400 € à l'Amicale des Donneurs de sang.

### • Croix Rouge, section de Saverne

L'association a organisé une initiation à l'utilisation du défibrillateur le 18 octobre 2024.  
Les membres décident, par vote unanime, de verser la subvention de 200 € à la Croix Rouge, section de Saverne.

### • Amicale des Donneurs de Sang

L'association va organiser la distribution des « Bleuets de France » lors de la prochaine cérémonie du 11 novembre 2024.

Les membres décident, par vote de 18 voix pour et 1 abstention de verser la somme de 250 € à l'Amicale des Donneurs de sang, pour couvrir les frais d'achat des bleuets.

### • Association Culturelle Saints Pierre et Paul

L'association va organiser une rétrospective pour le 100<sup>ème</sup> anniversaire de l'association, lors de la dernière représentation théâtrale le 17 novembre prochain.

Les membres décident, par vote unanime de verser la somme prévue de 150 € à l'Association Culturelle Saints Pierre & Paul

## C. Demande DETR – travaux bâtiment périscolaire

Des travaux sont prévus au bâtiment périscolaire :

Remplacement de la toiture – isolation extérieure et isolation des combles

Pour financer ces travaux, il est prévu de solliciter une subvention dans le cadre de la DETR et auprès de la CEA dans le cadre du Fonds Communal Alsace.

Après discussion et vote unanime, les membres décident d'approuver le plan de financement suivant :

### Plan de financement

#### **Dépenses :**

Travaux :

Remplacement toiture 54 838

Isolation des combles 6 790

Isolation extérieure 53 000

**TOTAL 114 628 HT**

#### **Financement :**

Subventions escomptées :

\* Etat - DETR (20 %) 24 656

\* CEA Fonds Communal Alsace (30 %) 36 984

\* Fonds propres 61 640

**TOTAL 114 628**

Madame le Maire est chargée de déposer les demandes de subvention auprès des services de l'Etat et de la CEA.

*M. Bernard ANDRES-KUHN demande s'il ne serait pas judicieux d'installer des panneaux photovoltaïques ou solaires sur la toiture. M. Cédric ROSIN précise que le sujet avait déjà été étudié, mais que la charpente ne supporterait pas le poids de ces installations.*

*M. Marc KIM demande quelle sorte de tuiles est prévue.*

## VI – INTERCOMMUNALITE

### A. Motion arrêt TGV gare de Saverne

Il était prévu d'adopter une motion contre la modification d'un arrêt TGV à la gare de Saverne. Suite à l'intervention de M. le Ministre et de nombreux Maires, dont surtout Monsieur LEYENBERGER, Maire de Saverne, l'horaire de ce train sera rétabli à compter du 15 mars 2025. Il n'y a donc plus lieu d'adopter cette motion.

# COMMUNE DE STEINBOURG

---

## VII – DIVERS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Parc Récréatif

Madame Sandra POISSON indique que les nouveaux jeux sont installés : Balançoire, arbre perché, tyrolienne et terrain multisport.

Depuis la fin des travaux, le parc est très fréquenté ; le lieu a été redynamisé ; les parents et les enfants sont ravis.

- Travaux

M. Laurent HAHN fait part que le SDEA a entrepris des travaux dans le cadre de la continuité écologique de la Zorn : pose d'une buse et enrochement. Ceux-ci vont être interrompus car il y a trop d'eau dans la rivière. Ils reprendront en août 2025.

Des travaux pour le ralentissement dynamique vont également être prévus pour 16 M €. La taxe GEMAPI augmentera l'année prochaine (de 9 € à 11 €).

- Résidence séniors

Madame Viviane KERN indique que le permis de construire pour la résidence séniors vient d'être accordé le 25 octobre 2024. Les travaux pourront démarrer début 2025.

- Service technique

M. Laurent HAHN annonce le départ de 2 agents techniques mi-novembre. M. Christophe ARON déménage en Vendée et M. Frédéric MASSING déménage en Lorraine.

Le recrutement est en cours ; le profil recherché est un agent pour la maintenance des bâtiments (notion en électricité, sanitaire, chauffage, plomberie, ...).

- Revue « l'Empreinte »

Madame Viviane KERN présente le nouveau magazine de la Communauté de Communes de Saverne. Cette revue ne va plus être distribuée dans tous les foyers ; Elle sera disponible sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays de Saverne et quelques exemplaires seront déposés dans les mairies pour les personnes qui souhaitent consulter la version papier.

- Prochaines fêtes et manifestations

M. Cédric ROSIN informe les membres des prochaines manifestations :

11 novembre	Cérémonie commémorative
9-10-11-15-16-17 novembre	Représentations théâtrales – Association Cult. Sts Pierre & Paul
21 novembre	Soirée Beaujolais
23-24 novembre	Marché Saint Nicolas
30 novembre et 1 <sup>er</sup> décembre	Marché de Noël à Loffenau
20 décembre	Don du sang

Il invite les conseillers à participer à la commémoration le 11 novembre à 11h devant le Monument aux Morts. Madame Sandra POISSON précise que les jeunes du Conseil Local vont distribuer les « Bleuets » aux personnes présentes.

- Marché Saint Nicolas

Le marché de Saint Nicolas se déroulera le samedi 23 et dimanche 24 novembre 2024.

Madame Sandra POISSON énumère les animations prévues pour le week-end : déambulation échassier – Cors des Alpes – animation musicale – séances de contes – sentier de l'Avent – jeu cluedo de Noël – petit train – concert à l'église – crèche vivante – atelier de bricolage animé par la Paroisse.

Elle invite les conseillers à participer aux préparatifs le vendredi et le samedi, au rangement le lundi et pour assurer une permanence au stand du CCAS ou Conseil Local des Jeunes.

- Séance travail

M. Laurent HAHN invite les conseillers à participer à la séance de travail prévue le samedi 2 novembre 2024.

Rendez-vous à 8h30 à l'atelier communal.

Il sera prévu la taille des arbustes quai du Canal, des travaux d'entretien du parc de la mairie et des travaux de peinture des sujets de décoration pour le marché.

A l'issue, un repas sera pris en commun au foyer communal.

- Conseil Local des Jeunes

Les jeunes ont également effectué des travaux de peinture pour les décors de Noël ainsi que l'abri situé sur le terrain de basket.

# COMMUNE DE STEINBOURG

---

- Bibliothèque municipale

Les séances de contes pour les tout petits sont toujours très appréciés.

Lors de la dernière réunion du groupe, Madame Sandra POISSON a proposé une réflexion pour trouver d'autres animations pour d'autres publics. Elle indique que des nouveaux bénévoles ont rejoint le groupe.

Madame Sabine COUTURIER pense qu'il faudrait trouver des animations autour des tablettes, que les bénévoles en place sont vieillissants et qu'il faut consacrer du temps à la recherche de nouvelles animations.

Madame Sandra POISSON indique également qu'une exposition sera organisée la bibliothèque pour le 100<sup>ème</sup> anniversaire de la naissance d'André WECKMANN, la dernière semaine du mois de novembre.

M. Brice HUGELE annonce qu'une messe, avec chants, sera organisée en alsacien le 30 novembre 2024 à 18h à l'église de STEINBOURG.

- Jumelage

Au mois de septembre, des membres du comité de jumelage se sont rendus en Italie pour s'associer aux festivités du 25<sup>ème</sup> anniversaire de jumelage entre Loffenau et Montefelcino.

Les participants ont réglé personnellement les frais d'hébergement et de transport (location de voitures 9 places) ;

Une délégation de Loffenau est venue à STEINBOURG pour la soirée Oktoberfest.

- Divers

\* M. Brice HUGELE indique que l'installation des détecteurs de fumée à l'église est opérationnelle. Une liste de personnes à prévenir en cas d'incident a été transmise à l'entreprise.

Le mécanisme de l'ancienne horloge va être acheminé chez l'entreprise ALSACE SOUDURE pour les travaux de rénovation, semaine 46. Le Conseil de Fabrique bénéficie d'une subvention de la CEA de 40% pour ces travaux (5 433 €), pour un total prévu de 13 582 €.

\* M. Bernard ANDRES-KUHN demande les raisons de l'indisponibilité de deux robinets d'eau au cimetière.

Il y a une rupture de conduite sur la conduite de l'allée du milieu et l'eau a dû être coupée ; un robinet est utilisable à l'entrée du cimetière rue du Maréchal Leclerc.

En raison du délai trop court, la réparation n'a pas pu être effectuée pour la Toussaint.

M. Brice HUGELE pense qu'il faudrait prévoir l'installation de réducteur de pression et de modifier les robinets pour éviter les coups de bélier.

\* M. Christian SELLINI fait part de lampadaires d'éclairage public à réparer : devant n° 28 et 44, rue du Maréchal Leclerc et rue Sœur Laurentine.

\* M. Christian SELLINI évoque la problématique de la circulation des poids lourds dans la commune. Madame Viviane KERN lui répond que des réunions sont organisées régulièrement avec les services de la CEA pour essayer de trouver des solutions pour améliorer la signalétique pour les camions. L'accès aux entreprises SAVERNE TRANSPORTS, Scierie a toujours été problématique.

Pour la scierie un panneau supplémentaire de direction a été rajouté ; un rendez-vous est prévu prochainement avec les dirigeants de SAVERNE TRANSPORTS pour rajouter des panneaux d'indication.

M. Fabrice ADAM rajoute qu'il faudrait vérifier l'adressage indiqué et préciser les coordonnées GPS.

\* M. Marc KIM demande si un fauchage tardif est prévu. M. Laurent HAHN lui répond que non, en raison de la mauvaise météo.

\* Madame Sabine COUTURIER demande si un bilan financier du Messti est connu. Celui-ci sera présenté lors de la prochaine assemblée générale de l'association organisatrice.

M. Cédric ROSIN indique qu'il reste des factures en attente, que les frais de la SACEM sont élevés et que le nombre d'entrées a dû être limité.

\* Madame Sandra POISSON indique que la réunion pour les manifestations pour 2025 a eu lieu récemment. Elle a proposé aux associations l'organisation d'un thé dansant pour les seniors, comme cela a été suggéré lors de la commission animation. Malheureusement aucune association n'est volontaire.

Prochaine séance : vendredi 13 décembre 2024

Séance close à 21h45

# COMMUNE DE STEINBOURG

---

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 OCTOBRE 2024 FEUILLET DE CLOTURE

Sous la présidence de Madame Viviane KERN, Maire, étaient présents :

MM. Céline TIOUTIOU, Laurent HAHN, Sandra POISSON, Cédric ROSIN, adjoints au Maire  
MM. Manuel DERMIGNY, Christine MULLER, Bernard ANDRES-KUHN, Brice HUGELE, Catherine SCHNEIDER, Fabrice ADAM, Maria-Paola HUBER, Annick HOLLNER, Pierre CONRAD, Monique MOMMER, Marc KIM, Sabine COUTURIER, Christian SELLINI.

Absente excusée :

Madame Yolande BECKER qui a donné procuration de vote à Madame Christine MULLER.

Secrétaire de séance : Madame Sabine COUTURIER est désignée secrétaire de séance.

xxxxxxxxxxxxxxxx

### ORDRE DU JOUR

#### I. Fonctionnement de l'assemblée

- A. Désignation du secrétaire de séance,
- B. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2024,

#### II. Urbanisme

- A. Droit de préemption urbain,

#### III. Patrimoine

- A. Achat de parcelles,
- B. Convention Communauté de Communes du Pays de Saverne – locaux périscolaires,
- C. Convention occupation terrain kiosque à pizza,

#### IV. Fonction publique

- A. Régime indemnitaire RIFSEEP,

#### V. Finances locales

- A. Décision modificative de crédits,
- B. Subventions,
- C. Demande DETR – travaux bâtiment périscolaire,

#### VI. Intercommunalité

- A. Motion arrêt TGV gare de Saverne,

#### VII. Divers et informations diverses

Signatures :

Viviane KERN, Maire		Sabine COUTURIER, Secrétaire de séance	
------------------------	--	---	--

Annexe 1 : Tableau de cotation fonctions

OUTIL DE COTATION DES FONCTIONS (IFS) MAIRIE DE STEINBOURG						
Indicateur	échelle d'évaluation					
	Secrétaire de Mairie	Agents avec technicité particulière	Agents d'exécution			
niveau hiérarchique	10	8	6			
Nbr de collaborateurs encadrés (directement ou indirectement)	0	6 à 15				
Type de collaborateurs encadrés (cumulable)	Agents avec technicité particulière	Agents d'exécution	Aucun			
Niveau d'encadrement ou de coordination	Stratégique	de Proximité	Coordination			
Niveau responsabilités liées aux missions (humaine, financière, juridique, politique...)	Déterminant	Modéré	Faible			
délégation de signature	OUI	NON				
<b>33</b>					<b>8/8 Total</b>	

Indicateur	échelle d'évaluation				
Connaissance requise	maîtrise	expertise			
Technicité / niveau de difficulté	Exécution	Conseil/ interprétation	Arbitrage/ décision		
diplôme	I (BAC +5)	II (BAC +3)	III (BAC +2)	IV (BAC)	V (CAP / BEP)
certification	OUI	NON			
autonomie	restreinte	encadrée	large		
Influence/motivation d'autrui	Forte	Faible			
Rareté de l'expertise	Oui	non			
<b>31</b>					<b>8/8 Total</b>

Indicateur	échelle d'évaluation				
	Elus	Administrés	Partenaires institutionnels	Prestataires extérieurs	sans
Relations externes / Internes (typologie des interlocuteurs)	2	2	2	2	0
Impact sur l'image de la collectivité	Immédiat	différé			
risque d'agression physique	faible	modéré			
risque d'agression verbale	faible	modéré			
Exposition aux risques de contagion(s)	faible	modéré	élevé		
risque de blessure	très grave	grave	légère		
variabilité des horaires	fréquente	rare			
horaires décalés	régulier	non concerné			
contraintes météorologiques	fortes	faibles	sans objet		
travail posté	OUI	NON			
liberté pose congés	encadrée	imposée			
obligation d'assister aux instances	rare	ponctuelle	récurrente		
engagement de la responsabilité financière	élevé	modéré	faible		
engagement de la responsabilité juridique	élevé	modéré	faible		
Actualisation des connaissances	indispensable	nécessaire	encouragée		
<b>86</b>					

maxi 150

Annexe 2 : Tableau de cotation expertise individuelle

	Indicateur	Echelle d'évaluation						
Prise en compte de l'expérience professionnelle	Expérience dans le domaine d'activité	1 à 3 ans	3 à 6 ans	6 à 9 ans	9 ans à 15 ans	15 à 20 ans	20 à 30 ans	> 30 ans
	30	2	5	10	15	20	25	30
	Expérience dans d'autres domaines	faible	diversifiée	diversifiée avec compétences transférables				
	5	1	3	5				
	Connaissance de l'environnement de travail	basique	courant	approfondi				
	10	3	5	10				
	Capacité à exploiter les acquis de l'expérience	notions	opérationnel	maîtrise	expertise (transmission des savoirs et formulation de propositions)			
	10	2	3	5	10			
	Capacité à mobiliser les acquis des formations suivies	notions	opérationnel	maîtrise	expertise (transmission des savoirs et formulation de propositions)	non évaluable		
	5	2	3	4	5	0		
	Capacité à exercer les activités de la fonction	très inférieur aux attentes	inférieur aux attentes	conforme aux attentes	supérieur aux attentes			
	10	-25	-10	5	10			
	<b>70</b>	<b>TOTAL</b>						

## COMMUNE DE STEINBOURG

### Annexe 3 : Grille des sous-indicateurs d'appréciation de l'engagement professionnel et de la manière de servir

#### CIA - INDIVIDUEL MAIRIE DE STEINBOURG

<b>A) Résultats professionnels obtenus par l'agent et réalisation des objectifs (cumulatif)</b>	<b>points obtenus</b>	<b>25</b>
Réalisation des objectifs		10
Ponctualité		5
Suivi des activités		5
Esprit d'initiative		5
<b>B) Compétences professionnelles et techniques (cumulatif)</b>	<b>points obtenus</b>	<b>25</b>
Respect des directives, procédures, règlements intérieurs		10
Capacité à prendre en compte les besoins du service public et les évolutions du métier et du service		5
Capacité à mettre en œuvre les spécificités des métiers		5
Qualité du travail		5
<b>C) Qualités relationnelles (cumulatif)</b>	<b>points obtenus</b>	<b>25</b>
Niveau relationnel		10
Capacité à travailler en équipe		10
Respect de l'organisation collective du travail		5
<b>D) Capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur (cumulatif)</b>	<b>points obtenus</b>	<b>25</b>
Potentiel d'encadrement		10
Capacités d'expertise		10
Potentiel à exercer des fonctions d'un niveau supérieur		5
<b>TOTAL</b>		<b>100</b>

Barème pour les sous-indicateurs sur 5 points	Attribution de points
Comportement insuffisant / Compétences à acquérir	0 point
Comportement à améliorer / Compétences à développer	2 points
Comportement suffisant / Compétences maîtrisées	3 points
Comportement très satisfaisant Expertise de la compétence	5 points

Barème pour les sous-indicateurs sur 10 points	Attribution de points
Comportement insuffisant / Compétences à acquérir	0 point
Comportement à améliorer / Compétences à développer	4 points
Comportement suffisant / Compétences maîtrisées	6 points
Comportement très satisfaisant Expertise de la compétence	10 points

# COMMUNE DE STEINBOURG

<b>Part de la prime Catégorie A – Groupe A1 – Fonction de « Secrétaire de Mairie »</b>				
	<b>Barème</b>	<b>Attribution de points</b>	<b>Fourchette de pourcentage de CIA versé par rapport au plafond de la délibération</b>	<b>Part de la prime</b>
Très inférieur aux attentes Inférieur aux attentes Conforme aux attentes	Comportement insuffisant / Compétences à acquérir Comportement à améliorer / Compétences à développer Comportement suffisant / Compétences maîtrisées	De 0 à 85 points obtenus	De 1% à 85%	De 340,80 € à 28 968 €
Supérieur aux attentes	Comportement très satisfaisant Expertise de la compétence	De 86 à 100 points obtenus	De 86% à 100%	De 29 308,80 € à 34 080 €

<b>Part de la prime Catégorie C – Groupe C1 – Fonction d' « Agent de gestion administrative » Part de la prime Catégorie C – Groupe C1 – Fonction d' « Agent d'accueil » Part de la prime Catégorie C – Groupe C1 – Fonction d' « Agent d'animation bibliothèque » Part de la prime Catégorie C – Groupe C1 – Fonction d' « Agent espaces verts » Part de la prime Catégorie C – Groupe C1 – Fonction d' « Agent polyvalent des bâtiments » Part de la prime Catégorie C – Groupe C1 – Fonction d' « Agent d'entretien / Espaces verts »</b>				
	<b>Barème</b>	<b>Attribution de points</b>	<b>Fourchette de pourcentage de CIA versé par rapport au plafond de la délibération</b>	<b>Part de la prime</b>
Très inférieur aux attentes Inférieur aux attentes Conforme aux attentes	Comportement insuffisant / Compétences à acquérir Comportement à améliorer / Compétences à développer Comportement suffisant / Compétences maîtrisées	De 0 à 85 points obtenus	De 1% à 85%	De 100,80 € à 8 568 €
Supérieur aux attentes	Comportement très satisfaisant Expertise de la compétence	De 86 à 100 points obtenus	De 86% à 100%	De 8 668,80 € à 10 080 €

<b>Part de la prime Catégorie C – Groupe C2 – Fonction d' « ATSEM » Part de la prime Catégorie C – Groupe C2 – Fonction d' « ATSEM / Agent d'entretien » Part de la prime Catégorie C – Groupe C2 – Fonction d' « Agent d'entretien »</b>				
	<b>Barème</b>	<b>Attribution de points</b>	<b>Fourchette de pourcentage de CIA versé par rapport au plafond de la délibération</b>	<b>Part de la prime</b>
Très inférieur aux attentes Inférieur aux attentes Conforme aux attentes	Comportement insuffisant / Compétences à acquérir Comportement à améliorer / Compétences à développer Comportement suffisant / Compétences maîtrisées	De 0 à 85 points obtenus	De 1% à 85%	De 96 € à 8 160 €
Supérieur aux attentes	Comportement très satisfaisant Expertise de la compétence	De 86 à 100 points obtenus	De 86% à 100%	De 8 256 € à 9 600 €